

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
D'1 poste d'adjoint technique
(à temps complet)
DGA PPE – Déchets ménagers**

DGA Ressources et relations aux administrés
Ressources humaines et appui managérial- AL
N° 2022-D-212

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L 332-23-1
- Vu la délibération n° 2021.12.246 du conseil communautaire du 9 décembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n°2022-A-100 du 23 mars 2022 de monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein des déchets ménagers,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'1 poste d'adjoint technique à temps complet au sein de la DGA PPE, déchets ménagers du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 4 juillet 2022

Par délégation

Pour le président,

Le conseiller délégué, membre du bureau,
Eric BIOJOUT

Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : - 8 JUIL. 2022

Publié ou notifié Le : 11 JUIL. 2022

